



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024

Délibération n° 04

Date de convocation

16.02.2024

Date d'affichage

21.02.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL_26FEV24__4-DE



Madame Christiane LAFONT a été élue secrétaire de séance.

Mme Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Au sein du Pôle Prévention et Action éducative

Service enfance-atsem

Suite à la mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un Adjoint administratif contractuel, à temps complet, à compter du 26 février 2024.

Au sein du Pôle Action sociale et CCAS

Secteur France Services

Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 26 février 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



MAIRIE de COMBS-LA-VILLE
77380

La secrétaire de séance
Christiane LAFONT



Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -